



# LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS CYBERMENACES



Un réseau de professionnels partenaires, publics et privés, au service du tissu économique local.

## UN CONSTAT

**Top 4 des répartitions des entités victimes d'attaques par rançongiciel** dans le cadre des incidents traités par l'ANSSI en 2021 (Source: ANSSI - Panorama des menaces 2022).

- PME / TPE / ETI : 52 %
- Collectivités territoriales/ locales : 19 %
- Entreprises stratégiques : 10 %
- Etablissements publics de santé : 7 %

**81% des entreprises françaises ont été infectées par un rançongiciel en 2021**, soit le pourcentage le plus élevé parmi tous les pays participant à l'enquête (Source : PROOFPOINT - Rapport 2022).

**6 entreprises sur 10 ayant vécu une attaque informatique ont été impactées sur leur business**, principalement en raison d'une perturbation de la production (21%) ou par la compromission d'information (14%) (source : Baromètre du CESIN 2022).



## 3 AXES OPÉRATIONNELS STRATÉGIQUES

**AXE 1** Une équipe déployée sur tout le territoire national, associant des commissaires de police des services territoriaux de la police judiciaire, des policiers spécialisés en cybercriminalité, des réservistes opérationnels et citoyens de la Police nationale sur des missions d'experts en prévention ainsi que des partenaires privés.



**AXE 2** Un dispositif visant à mener des actions de sensibilisation et de prévention auprès des entreprises sur les risques liés à la cybercriminalité.



**AXE 3** Un accompagnement des victimes de cyberattaques en leur prodiguant les premiers gestes de sauvegarde des intérêts de l'entreprise et en les orientant vers les services de police pour faciliter le dépôt de plainte et le recueil des preuves numériques.



## LA MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU

### Par qui ?

Le réseau est constitué :

- Du **référént cybermenaces**, commissaire de police de la DZPJ/DTPJ ;
- De **réservistes** de la Police nationale issus du monde de l'entreprise : chef d'entreprise, cadre salarié, responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- De **partenaires privés** (notamment commissaires aux comptes).

Avec l'appui de nombreux acteurs et de leurs réseaux : préfet de la zone de défense et de sécurité, CNCC, ANSSI, CNIL, FBF, etc.

### Pour qui ?

Le réseau s'adresse principalement :

- à l'ensemble des directions de la Police nationale présentes sur le territoire national ;
- aux TPE/PME ;
- aux collectivités territoriales.